

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 février 2011

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2011 APPROUVE A PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2011

La séance débute à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

Présents : Patricia ALTHERR, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Romy LASSERRE, Jean-Charles MORANDI, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

Absents ayant donné procuration : Bérangère BAERISWYL à David PERAY.

Secrétaire de séance : Frédéric PERICARD.

Invitée : Sabine LAURENCIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 février 2011.

Frédéric PERICARD accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 10 janvier 2011.

Corrections apportées à la page 2, à la demande de Christian JOLIE (compte rendu de la commission voirie-travaux). Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission finances (Jean-Charles MORANDI)

- ☛ Lecture des mandats et titres de décembre 2010 et janvier 2011.
- ☛ David PERAY dit que la facture d'eau de 75 € pour le commerce n'aurait pas dû être payée car elle relève du compte commun des entreprises de travaux prévue au marché public. Rachel NABAFFA dit que l'eau a coulé à flot entre Noël et le Nouvel An alors qu'un filet d'eau aurait suffi pour éviter que la canalisation ne gèle.
- ☛ Rachel NABAFFA demande si la facture de l'Entreprise Billaud-Pineda a été intégralement payée. Jean-Charles MORANDI répond par l'affirmative. Il précise qu'un accord a été obtenu et que la réfection du crépi de l'église au-dessus de la porte sera faite gratuitement. Les travaux seront finalisés prochainement.
- ☛ Frédéric PERICARD demande si la compensation franco-genevoise, plus élevée que prévue, sera reportée en 2011. Jean-Charles MORANDI répond par l'affirmative. Romy LASSERRE demande s'il est possible de faire une estimation du montant de la compensation pour 2011, en fonction du nombre de travailleurs frontaliers. Jean-Charles MORANDI répond que le nombre de frontaliers ne nous est connu qu'au moment de la notification de la compensation, à la fin du mois de décembre.
- ☛ Commission finances du 18/01/2011 : étude du réalisé 2010. Le vote du budget pourrait se faire le 28 mars 2011.
- ☛ Christophe BRULHART demande qu'il y ait un compte-rendu de la commission même lorsque Jean-Charles MORANDI est absent. Ce dernier répond qu'il n'y a aucun problème et que les documents sont facilement accessibles.

Commission du personnel (Pierre DUMAREST)

- ☛ Françoise MARTIN a réussi son concours d'ATSEM et a été nommée à compter du 1^{er} février 2011.
- ☛ Prise de fonction du nouveau responsable technique à compter du 1^{er} mars 2011. René VERNAY demande qui va payer le permis de conduire C de cet agent. Pierre DUMAREST répond que la commune paiera, et que cela coûte 1 500 €. René VERNAY n'est pas d'accord car il craint que lorsqu'il aura le permis, il parte travailler en Suisse. René VERNAY et Claude CHAPPUIS disent que le critère principal de recrutement aurait dû être la possession du permis C. Frédéric PERICARD répond que les gens qui se sont présentés à l'entretien et qui avaient le permis ne correspondaient pas à ce que nous cherchions. Romy LASSERRE souligne que la commune a payé le permis de conduire C pour d'autres employés, et qu'ils n'ont pas quitté prématurément la commune. Eliane DALLEMAGNE et Frédéric PERICARD répondent que la commission s'est posé la question des critères de choix et que le critère « aptitude à encadrer une équipe » a été mis en premier. Claude CHAPPUIS dit que de toute façon l'inscription au permis de conduire avait déjà été faite. Pierre DUMAREST répond que la décision de l'inscrire aussitôt a été prise car les délais étaient péremptoires : soit nous l'inscrivions pour ces dates là (fin mars, début avril), soit il fallait attendre le mois de juillet, et avec les vacances d'été, il n'y aurait plus les mêmes possibilités. David PERAY aurait voulu que l'on teste la personne avant de lui faire passer le permis. Patricia ALTHERR et Romy LASSERRE dénoncent le fait que certains semblent avoir jugé ce nouvel agent avant même de la connaître. Romy LASSERRE a l'impression que certains considèrent que les membres de la commission sont des incapables ou ont agi avec légèreté. La commission a reçu tous les candidats, elle a pris sa décision à l'unanimité. Comme dans tous recrutements, il y a une part d'incertitude, mais il faut juger la personne sur ses actes. Frédéric PERICARD regrette de ne pas avoir été informé de la décision d'inscription au permis, car le Conseil avait dit qu'il voulait attendre quelques mois. Rachel NABAFFA regrette que non seulement le Conseil municipal n'ait pas été informé, mais également la commission du personnel.

Commission voirie-travaux-bâtiments (Jean-Charles MORANDI)

Réunion du 31 janvier 2011

☛ Projets 2011 :

- Réfection de la rue de la Craz : à une majorité (9 voix pour), la commission propose la réfection de l'ensemble de la rue et l'aménagement d'un trottoir approximativement depuis l'entrée du village jusqu'à la

salle des fêtes. La commission souhaite refaire, année après année, toutes les rues du village, y compris la rue des Fontanettes. Compte tenu du passage des tracteurs et des bus scolaires, Pierre DUMAREST recommande que l'on étudie soigneusement le dosage du goudron, afin qu'il soit plus résistant.

- Réfection du chemin du Relevat.
- Terrain de basket : devis pour un goudronnage (13 194.84 €).
- Terrain de football stabilisé : à compter de 2013, les matchs ne pourront plus se jouer sur le stabilisé. La commission va étudier les conséquences de cette interdiction.
- Commission matériel : elle va étudier le remplacement de la lame à neige. Pierre DUMAREST précise que la lame actuelle a été achetée en 2002 à Péron et avait déjà servi pendant deux ans.
- ☞ Aires de jeux : l'APAVE a fait sa visite de contrôle : l'un des jeux situé sur l'aire du stade a dû être supprimé immédiatement, la barre de glisse du Skate Park a également dû être démontée dans l'attente de réparation. D'autres menus réparations ou réglages devront être réalisés.
- ☞ Chemin de Marongy : la commission est favorable à l'échange des parcelles (9 voix pour).
- ☞ Stationnement de la rue des Ecoles : la commission souhaite créer une zone bleue avec une durée de stationnement limitée à une demi-heure ou une heure les jours ouvrés entre 7h30 et 19h. Elle craint qu'avec la mise en service de la ligne de bus, la rue se transforme en P+R.
- ☞ Vérification des installations électriques : les rapports de l'APAVE ont été reçus. Le remplacement des blocs de sécurité sera fait par les employés. Des devis ont été demandés à Léman-Elec pour les autres problèmes de mise en conformité.
- ☞ Panneaux du chemin du Château : Suite à une question de Romy LASSERRE et Rachel NABAFFA, Jean-Charles MORANDI explique que la mise en sens interdit de ce chemin a été discutée plusieurs fois en commission. Une profonde cunette a été aménagée sur le haut afin de décourager la circulation des véhicules, et des panneaux de signalisation installés, mais aucun arrêté n'a été pris par le maire. Il semble que le chemin ait déjà bougé, probablement en raison du passage de très gros tracteurs. La commission va étudier : l'état du chemin, le problème du ruissellement des eaux pluviales et celui de la circulation. Christian JOLIE propose à Jean-Charles MORANDI de commencer par mettre des signaux de chantier avant de mettre des panneaux définitifs. Jean-Charles MORANDI dit que dans l'attente d'une décision les panneaux seront camouflés. La cunette qui est jugée dangereuse sera mieux signalée. Rachel NABAFFA dit que la question avait effectivement été discutée, mais que la décision n'avait pas été prise et que c'est Jean-Charles MORANDI qui a pris l'initiative.

Commission Salle des Fêtes (Patricia ALTHERR)

- ☞ La commission s'est réunie plusieurs fois dans le but de choisir le mandataire du maître d'ouvrage. Une seule offre a été reçue, celle de Semcoda. Pierre DUMAREST a renégocié l'offre. En contrepartie du raccourcissement de la durée de l'opération (de 32 à 24 mois), le prix de la prestation a été réduit. Nous devons faire part au mandataire de nos besoins exacts. Lors de la rencontre avec un responsable de la SEMCODA, Patricia ALTHERR dit que Christian JOLIE avait fait remarquer que des points manquaient dans l'offre de la SEMCODA. Christian JOLIE rappelle que le responsable de la SEMCODA (futur AMOA), aura besoin d'un Programme technique détaillé, pour qu'il puisse commencer sa prestation. Patricia ALTHERR répond que ce document sera élaboré lors de la prochaine réunion de la commission.
- ☞ Information des associations : un courrier a été adressé à celles qui avaient répondu au questionnaire. Un avant-projet leur sera présenté lorsque la commission aura pu travailler avec le mandataire
- ☞ Deux réunions sont proposées :
 - Le 21/02/2011 à 19h00, pour l'ensemble des conseillers : il s'agira de réfléchir au devenir de l'actuelle salle, ce qui permettra à la commission de préciser les besoins pour la nouvelle.
 - Le 22/02/2011 à 19h00, pour les membres de la commission (discussion sur les besoins de la commune, le calendrier de travail avec le mandataire,...).

Commission urbanisme (Pierre DUMAREST)

Compte rendu de la commission du 11/01/2011

| | Nature des travaux / Divers | Décisions |
|--|--|--|
| Permis de construire/d'aménager | | |
| PC 10B0022 SFMCP | Passé à poisson et usine hydroélectrique (PLU zone Ny) | La décision sur ce projet relève de l'Etat. Nous sommes dans l'attente d'une pièce complémentaire. |
| PC 10B0023 GDP Vendôme | Extension de la maison de retraite (PLU zone UBd) | Nous sommes dans l'attente des avis des commissions « de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP » et « d'accessibilité ». <i>Depuis cette date, la commission d'accessibilité a rendu un avis favorable et la commission de sécurité un avis défavorable.</i> |
| PC 10B0024 CPI Bis | 12 logements dont 4 en accession sociale (PLU zone UA) | Pour info |
| Certificat d'urbanisme | | |
| CU 10B1027 MONNEY | Simple information (PLU zone Nh) | Favorable |
| CU 10B1028 MONNEY | Simple information (PLU zone N et Nh) | Favorable |
| CU 10B1029 MONNEY | Simple information (PLU zone A) | Favorable |

| Divers | |
|--------------------------|---|
| Propriété Glass-Garfield | Extension des boxes à chevaux sans permis de construire. La propriétaire n'a pas réagi à notre mise en demeure et n'a pas déposé de dossier pour régulariser la situation (date limite fixée au 15 décembre 2010, reportée au 31 décembre). Un procès-verbal d'infraction a été dressé et transmis au Procureur de la République. |

Commission commerce (Eliane DALLEMAGNE)

- ☛ Avancement des travaux : conforme au planning.
 - Pose des menuiseries : elle devrait être terminée semaine 6. La porte du bar a été installée. Rachel NABAFFA la trouve un peu trop sombre. Frédéric PERICARD et Pierre DUMAREST la trouvent très classe.
 - Equipement de la cuisine et du bar : nous sommes dans l'attente des devis
 - Gros œuvre : les encadrements de fenêtres du logement devaient être réalisés en pierres de taille, mais suite à un problème de communication avec le maçon, les travaux ont été faits sans pierres ! La commission a accepté qu'ils soient réalisés avec des pierres collées. Par contre, un beau mur en pierre a été découvert dans le bar. Un devis a été demandé pour le conserver et le mettre en valeur. Il sera présenté au Conseil municipal.
 - L'ouverture par l'exploitant se fera soit au printemps soit à l'automne, en fonction de la date d'achèvement des travaux (pas d'ouverture pendant l'été). L'inauguration officielle pourrait se faire en septembre.

Séance suspendue de 21h20 à 21h22.

Commission communication (Christian JOLIE)

- ☛ Petit Challaisien de février : Les photos trop sombres, notamment celles du lynx, n'ont pas pu être mise en valeur, en raison de la couleur du papier.
- ☛ Plans de la commune : suite à une question de Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI dit en fonction du planning de travail des agents, les plans de la commune pourraient être installés semaine 7.
- ☛ Panneau de la turbine : une présentation du bon-à-tirer est faite au Conseil municipal.
- ☛ Communication pour la mise en service de la ligne de bus : Christian JOLIE aurait souhaité avoir des informations suite à la réunion sur le sujet le 21 janvier dernier à la Communauté de Communes. La commission avait l'intention de faire l'achat de deux banderoles et de les poser aux entrées du village (une rue de la Craz et une autre aux Baraques, sur le garde-corps du pont de la voie ferrée). Jean-Charles MORANDI répond que la Communauté de Communes a prévu un plan de communication pour le lancement de la ligne (banderoles à Challex et à Péron, campagne d'affichage, distribution de tracts). La commune devait s'occuper du marquage des arrêts au sol et de la modification d'un îlot routier. Etant donné les relations politiques un peu tendues, il est préférable que chaque collectivité s'en tienne à son champ de compétence. La date de l'inauguration de la ligne a été fixée au 28 février 2011. Christian JOLIE dit qu'en tant que responsable de la communication il aurait aimé être au courant. Il prend acte et note que Jean-Charles avait déjà statué sur le travail de la commission communication, et de la commune sur ce sujet. Il découvre donc les limites dont il dispose. La date de l'inauguration de la ligne a été fixée au 28 février 2011. Christian JOLIE dit prendre connaissance de la date officielle de l'inauguration, à ce Conseil Municipal. Jean-Charles MORANDI répond qu'il n'a statué sur rien, que la cérémonie était intégralement organisée par le Conseil général, et qu'il n'a fait que suivre le mouvement.

Commission Vie associative (David PERAY en l'absence de Bérangère BAERISWYL)

- ☛ Assemblée générale de l'AAP : l'association se porte bien, elle cherche des bénévoles pour l'aider à organiser ses activités.

Commission Education (Anna DOUDOU)

- ☛ La réunion, suivie d'un repas, avec les enseignantes a lieu le 8 février 2011 à 18h30 à la Maison des Sociétés.
- ☛ Rencontre avec les agents du périscolaire :
 - Bilan de l'expérimentation « Permis à points » au restaurant scolaire,
 - Proposition d'une formation hygiène dans la restauration pour les quatre agents,
 - Encadrement de la garderie du soir : en raison du nombre croissant d'enfants utilisant ce service, nous avons besoin d'une seconde personne pour aider la responsable, pour le créneau 16h30 – 18h00. Les ATSEM ne peuvent pas concilier cette mission avec le ménage des classes. La commission étudie la possibilité de faire intervenir l'agent d'entretien.
- ☛ Une commission Restauration s'est réunie en janvier aux Cyclamens.
- ☛ Une grève est annoncée pour le jeudi 10 février 2011. Un service minimum d'accueil sera mis en place.
- ☛ Sous-commission bibliothèque : l'étude du cabinet d'architecture Atelier 3 a été reçue.

Commission Affaires sociales (Eliane DALLEMAGNE)

- ☛ Repas des Anciens : il aura lieu le dimanche 27 mars à la Salle des fêtes. Le repas sera confectionné par le chef à domicile de Crozet, et l'animation sera assurée par un groupe folklorique de Haute-Savoie.
- ☛ 90 ans de Gilbert Perrier : son anniversaire a été fêté le 4 février. Il a reçu une médaille de la commune, gravée.

☞ Les maires du canton ont pris la décision de ne plus inviter les personnes en résidence secondaire aux animations sociales. Les membres du CCAS ont été déçus de cette décision. Pierre DUMAREST dit qu'un article explicatif paraîtra dans le prochain Petit Challaisien. Il ajoute que les inscriptions à l'école des enfants dont les parents sont en résidence secondaire seront également refusées. L'objectif est d'encourager les familles à se déclarer en résidence principale.

Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

☞ Conseil communautaire : pas de réunion en janvier, le prochain aura lieu le 24 février 2011.

☞ Réforme des collectivités territoriales : une réunion d'information a eu lieu en Sous-préfecture le 31 janvier 2011. Différents points ont été abordés :

- La création du conseiller territorial qui doit se substituer aux conseillers régionaux et généraux ;
- La rationalisation de l'intercommunalité par la suppression des enclaves : la commune de Vesancy sera ainsi obligée de rejoindre la CCPG au plus tard en 2013 ;
- Le rapprochement entre Communautés de Communes qui sera encouragé ;
- L'établissement du scrutin de liste pour les élections municipales dans les communes de plus de 500 habitants (2 500 habitants actuellement). Ce dernier point fait encore l'objet de discussions au Parlement.

☞ Agenda 21 – Plan Climat Energie (Pierre DUMAREST titulaire, Eliane DALLEMAGNE suppléante) : à l'initiative de la CCPG, une étude de thermographie aérienne va être conduite entre le 15 février et le 15 mars, pour les bâtiments publics et privés. Elle sera éditée sur papier et fera l'objet d'une restitution au public.

☞ Association des riverains de l'aéroport de Genève (Jean-Charles MORANDI) : l'association a constaté une forte augmentation du nombre de décollages d'avions après 22h00. Des comptages ont été effectués en novembre (59 décollages après 22h dont 42 avions de ligne) et en décembre (191 décollages après 22h dont 163 avions de ligne). Claude CHAPPUIS pense que le décalage des créneaux horaires est dû aux importantes chutes de neige : les décollages n'ayant pu se faire en journée ont été repoussés à la nuit...

DELIBERATIONS

Délibération n°003-2011

Objet : Création de la commission bibliothèque.

La commission Education étudie depuis quelques mois la possibilité d'agrandir la bibliothèque municipale existante, qui est devenue trop petite pour recevoir les classes et les différentes manifestations proposées par l'association Point Virgule qui gère ce service.

Une étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet d'architecture Atelier 3. Il en ressort trois scénarii.

Il est proposé au Conseil municipal de créer une commission « bibliothèque », composée d'au plus sept membres, et dont l'objet sera d'étudier le projet, de faire des propositions et, le cas échéant, de suivre la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

CREE une commission « bibliothèque » composée d'au plus sept membres ;

DIT que les membres seront les suivants : Patricia ALTHERR, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Christian JOLIE, Rachel NABAFFA ;

DIT que la commission désignera un responsable en son sein.

Débat : Anna DOUDOU fait l'historique du projet. En septembre 2008, le Conseil municipal a établi la programmation des travaux pour la durée du mandat. La question de l'agrandissement de la bibliothèque s'était posée, mais peu de personnes semblaient convaincues. Anna DOUDOU, Rachel NABAFFA et Patricia ALTHERR ont alors commencé à étudier le dossier, une étude d'aménagement a été réalisée par le CAUE. En 2010, un budget a été prévu pour la réalisation d'une étude, deux architectes ont été contactés. Le cabinet Atelier 3 ayant été retenu, un document nous a été remis. Il présente trois scénarii d'agrandissement du local. La commission devra étudier ce projet avant de le présenter au Conseil municipal.

Délibération n°000-2011

Objet : Commerce – Assurance dommage-ouvrage.

L'opération de réhabilitation-construction du bar-restaurant et du logement nécessite la conclusion d'un contrat d'assurance dommage-ouvrage.

Il s'agit d'une assurance garantissant, en dehors de toute recherche des responsabilités, le paiement de la totalité des travaux de réparation des dommages dont sont responsables les constructeurs, les fabricants et importateurs ou le contrôleur technique. L'assureur de « dommage-ouvrage » fait ensuite son affaire des recours contre les personnes responsables des dommages en mettant en jeu leur assurance responsabilité décennale.

La société Groupama nous propose une garantie dont la cotisation (payable en une fois) se monte à 9252.52 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (13 voix pour),

REPORTE la décision à une prochaine séance.

Délibération n°004-2011

Objet : Construction d'une salle des fêtes : choix d'un mandataire du maître d'ouvrage.

Suite à la délibération du Conseil municipal du 6 décembre 2011, une consultation a été lancée en vue du choix d'un mandataire de maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction d'une nouvelle salle des fêtes. Cette consultation s'est déroulée du 28 décembre 2010 au 18 janvier 2011. Une seule offre a été remise, celle de la Semcoda. Cette offre, forfaitaire, se monte à 73 679.00 € hors taxe, pour un coût prévisionnel d'opération de 2 millions d'euros (soit 3.6 %) et une durée d'opération de 24 mois.

Il est proposé au Conseil d'accepter cette offre et de désigner Semcoda comme mandataire de maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction d'une salle des fêtes

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions),

APPROUVE l'offre de Semcoda pour la mission de mandataire de maîtrise d'ouvrage dans l'opération de construction d'une salle des fêtes ;

AUTORISE le maire à accomplir toutes les formalités afférentes à la conclusion de ce contrat.

Débat : Frédéric PERICARD demande si la commission finances s'est posé la question des deux millions d'euros de la salle des fêtes. Jean-Charles MORANDI répond que le sujet n'a pas encore été abordé, mais qu'un prêt sera sans doute nécessaire. René VERNAY craint que l'on veuille faire trop de choses : la salle des fêtes, la bibliothèque, les chemins... Frédéric PERICARD dit que le Conseil devra sans doute faire des choix. Eliane DALLEMAGNE et Rachel NABAFFA ajoutent que la réfection de la rue de la Craze est un beau projet, et qu'il est important pour le village. Christian JOLIE dit qu'il ne s'oppose pas, sur le principe, au choix d'un mandataire du maître d'ouvrage, mais il estime que l'on va trop vite et que l'on ne s'est pas posé suffisamment de questions. Patricia ALTHERR constate que l'on parlait de la salle des fêtes déjà lors du mandat précédent, et même celui d'avant, et que la construction d'une nouvelle salle des fêtes est nécessaire. Christian JOLIE souligne qu'il n'est pas non plus contre une nouvelle salle des fêtes, il souhaite juste que l'on prenne le temps de réfléchir au projet. Patricia ALTHERR répond que ce vote positif ne signifie pas que nous allons nous précipiter sans étudier sérieusement les choses.

Questions diverses :

☛ Opérations d'électrification : le **SIQA** (= syndicat intercommunal d'énergies de l'Ain) nous a informé de la suppression des subventions du Conseil général pour ce type de travaux. Ils seront donc à la charge totale du syndicat. Dans l'attente d'une décision du Comité syndical sur leurs conditions de réalisation, une partie des opérations est suspendue. Pierre DUMAREST dit qu'il participera à la réunion du prochain comité syndical pour défendre les intérêts de la commune (notamment l'enfouissement des réseaux à Mucelle). Patricia ALTHERR demande si le Syndicat nous a envoyé toutes ses factures pour les opérations réalisées à Challex. Pierre DUMAREST répond par la négative. Il ajoute que le **SIQA** a un vrai problème de gestion.

☛ Coupe d'Europe Dames des Monts-Jura à Lélex-Crozet : elle a lieu les 11 et 12 février.

☛ Christophe BRULHART dit que le Maire a annoncé, dans son discours des vœux, qu'il y aurait des augmentations d'impôts en 2011. Il ne lui semble pas que le sujet ait été débattu, ni en commission Finances, ni en Conseil municipal. David PERAY ajoute que les conseillers ont appris cette information lors du discours. Jean-Charles MORANDI dit que le sujet avait été débattu lors du vote du budget 2010. Pierre DUMAREST dit qu'il en était resté sur ces débats de l'année dernière, mais que s'il a commis une erreur, il s'en excuse.

☛ Antenne SFR au contour de Prairies : nous sommes toujours dans l'attente d'une date de réunion de la part de SFR. Christian JOLIE demande à être prévenu suffisamment en amont pour qu'il ait le temps de l'annoncer dans le Petit Chalaisien.

Prochaine réunion du Conseil le 7 mars 2011 à 19h30.

La séance est levée à 22h47.